

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 28 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le vendredi 28 mars, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung-sur-Beuvron se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Sophie SANGLIER, Muriel BONNIN, Aurélie PIERRE, secrétaires de mairie et les conseillers municipaux Guillaume PELTIER, Edith BRESSON, Sébastien RAVIER, Caroline DE BODINAT, Mathieu SPIESSER, Jacqueline SCHREINER, Pascal NIATEL, Philippe SEDILLEAU, Frédérique LAFONT, Wilfried LAURENT, Christel DAVOLI, Virginie SENTUCQ, Jean-François GIRARD, Joëlle ANDREOLETTI, Guillaume GIOT.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Michel LEGOURD Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal, Guillaume PELTIER, Edith BRESSON, Sébastien RAVIER, Caroline DE BODINAT, Mathieu SPIESSER, Jacqueline SCHREINER, Pascal NIATEL, Philippe SEDILLEAU, Frédérique LAFONT, Wilfried LAURENT, Christel DAVOLI, Virginie SENTUCQ, Jean-François GIRARD, Joëlle ANDREOLETTI, Guillaume GIOT installés dans leurs fonctions.

Madame Frédérique LAFONT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Monsieur Jean-François GIRARD, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme Edith BRESSON et Mme Jacqueline SCHREINER.

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire,
- Détermination du nombre d'Adjoints et élection des Adjoints

1 – ELECTION DU MAIRE

Le Président, a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Se présente comme maire : Monsieur Guillaume PELTIER.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, est allé dans l'isoloir et a déposé lui-même l'enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Monsieur Guillaume PELTIER 12 voix (douze)
Monsieur Jean-François GIRARD 2 voix (deux)

Monsieur Guillaume PELTIER a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

3 – ELECTION DES ADJOINTS :

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	3
Nombre de suffrages exprimés :	12
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

La liste de Monsieur Guillaume PELTIER ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire : Madame Edith BRESSON, Monsieur Sébastien RAVIER, Madame Caroline DE BODINAT et Monsieur Mathieu SPIESSER.

La séance est levée à 19h40.